



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU PRÉSIDENT
Prise en vertu de la délibération
n° 2022_01_D01 du Conseil Communautaire
du 26.01.2022
DEC_2024_36_PR

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 085-200071900-20240312-DEC2024_36_PR-AU



OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Élus du Littoral (A.N.E.L)

Créée en 1978, l'Association Nationale des Elus du Littoral a pour objectif de regrouper et fédérer les élus autour des spécificités du développement économique et de la protection de l'espace littoral et marin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Considérant que les actions de l'Association Nationale des Élus du Littoral (A.N.E.L) entrent dans le champ de compétences de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu la délibération n° 2022_01_D01 en date du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président pour l'adhésion à des associations ;

Le Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'adhérer à l'Association Nationale des Élus du Littoral (A.N.E.L) pour un montant total de 6 000 € pour l'année 2024.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 12 mars 2024

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Maxence de RUGY

